

Délibération portant approbation aux tarifs de location

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition du directeur.

Le conseil d'administration réuni le 12 juillet 2018 en séance plénière, sous la présidence de M. Jean-François Balaudé, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité les tarifs de location** ainsi qu'il suit :

Salles proposées à la location			Tarifs proposés au CA du 19/12/2013			Tarifs proposés avec mise à disposition d'un technicien		
Catégorie		Capacité	Journée	1/2 journée	Journée supplémentaire	Journée	1/2 journée	Journée supplémentaire
165	Amphithéâtre	154	600 €	400 €	500 €	1 200 €	800 €	1 000 €
60-90	N.026/27 jumelées*	59	300 €	200 €	200 €	500 €	300 €	400 €
	N.101/103 jumelées	89	250 €	150 €	200 €			
20-60	N.100	31	150 €	100 €	120 €	300 €	200 €	240 €
	N.101	41						
	N.103	41						
	N.107	59						
	N.108	29						
	N.113	55						
	N.115	47						
	Salle des commissions	24						
	N.026*	29						
N.027*	29	200 €	120 €	150 €	350 €	250 €	300 €	
10-20	N.102*	10	150 €	100 €	120 €	500 €	300 €	400 €
	N.104	15	120 €	80 €	100 €	-	-	-
	N.106	15						
	N.111	17						
	Salle de bibliographie	15						
-	Foyer	100	500 €	350 €	400 €	1 000 €	700 €	800 €

Prestations annexes	
Location d'une enceinte mobile avec micro HF	20 € pour installation et retrait sur la même journée, 10 € par journée supplémentaire
Enregistrement audiovisuel**	250 €
Location de micros-cravates (jusqu'à 10 unités)	20 € pour installation et retrait sur la même journée, 10 € par journée supplémentaire (par unité)
Location de micros col de cygne sur table (jusqu'à 19 unités)	15 € pour installation et retrait sur la même journée, 10 € par journée supplémentaire (par unité)
Aménagement de salle**	100 €
Autre	Sur devis

* Salles de pédagogie innovante

** Les tarifs sont donnés par intervention



La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2018

Le président du Conseil d'Administration

Le directeur

M. Jean-François Balaudé

M. Yves Alix